

Fezan®

Fongicide systémique à large spectre d'efficacité pour les grandes cultures, les cultures maraîchères, l'arboriculture et la viticulture.

Description du produit en bref

Fezan est un fongicide systémique. Il pénètre dans la plante et possède à la fois une action préventive et stoppante contre de nombreux champignons sur céréales, légumes, cerisiers, abricotiers et vigne.

Matières actives

250 g/l Tebuconazole Coformulants à déclarer:
2-Ethylhexyl lactate, propyl
(2S)-2-hydroxypropanoate, docusate sodique

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Trademark

Sipcam Oxon SpA

Numéro d'homologation

W-6589-2

Mode d'action

Le **Tébuconazole** appartient à la famille chimique des Triazoles. Il pénètre rapidement dans la plante grâce à ses propriétés systémiques. Il migre lentement dans la plante et se répartit très régulièrement dans les organes végétaux traités. Pour une triazole son mécanisme d'action est particulier, il agit sur deux sites différents sur la biosynthèse des stérols. Le Tébuconazole a donc un large spectre d'efficacité sur un grand nombre de champignons. Sa persistance d'action peut aller jusqu'à 8 semaines.

Utilisation Arboriculture

Abricotiers

Dosage : 0.03 % (0.48 l/ha) contre la moniliose des fleurs et des tiges. Dosage pour un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. Application de la floraison

(BBCH 60) jusque les fruits ont atteint 50 % de leur largeur (BBCH 75). Sur la même parcelle, 3 traitements par année au maximum.

Cerisiers

Dosage : 0.03 % (0.48 l/ha) contre la moniliose des fleurs et des tiges. Dosage pour un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. Application de la floraison (BBCH 60) à l'apparition du fruit (BBCH 71 à 73). Sur la même parcelle, 3 traitements par année au maximum.

En arboriculture : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Pêcher / Nectarine

Dosage : 0.03 % (0.48 l/ha) contre la moniliose des fleurs et des tiges. Dosage pour un volume de haie foliaire de 10'000 m³/ha. Application de la floraison (BBCH 60) jusque les fruits ont atteint 50% de leur largeur (BBCH 75). Sur la même parcelle, 3 traitements par année au maximum.

Utilisation Céréales

Blé

Dosage : 1.0 l/ha contre la fusariose de l'épi. Application stade BBCH 55-69 soit mi-épiaison à fin floraison.

Dosage : 1.0 l/ha contre l'oïdium. Application stade BBCH 32-61 soit stade 2 nœuds à début floraison.

Dosage : 0.5 à 1.0 l/ha contre la rouille brune. Application stade BBCH 37-61 soit début sortie de la

dernière feuille à début floraison. Appliquer le dosage élevé uniquement pour les variétés très sensibles.

Dosage : 0.5 à 1.0 l/ha contre la rouille jaune. Application stade BBCH 32-61 soit stade 2 nœuds à début floraison. Appliquer le dosage élevé pour les variétés très sensibles ou à l'apparition de foyers.

Dosage : 1.0 l/ha contre les septorioses. Application stade BBCH 51-61 soit début épiaison à début floraison.

Dans les céréales Fezan est limité à 1 seule application par parcelle et par année.

Utilisation Cultures maraîchères

Asperges

Dosage : 1.0 l/ha contre la brûlure des feuilles de l'asperge et la rouille de l'asperge. Application dès le début de l'attaque après la coupe. Délai d'attente : 3 semaines. Maximum 2 traitements par parcelle et par année.

En cultures maraîchères: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Carottes

Dosage : 0.6 l/ha contre l'alternariose et l'oïdium de la carotte. Application dès le début de l'attaque. Délai d'attente 3 semaines. Maximum 3 traitements avec des intervalles de 14 à 21 jours.

Haricots

Dosage : 1.0 l/ha en mélange avec 2.0 l/ha Scala contre la pourriture du collet et de la tige (*Sclerotinia sclerotiorum*) et pourriture grise (*Botrytis cinerea*). Application début floraison et pleine floraison. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année. En cas de forte attaque, pour lutter contre le Botrytis, mélange possible avec Frupica SC. Délai d'attente : 3 semaines.

Petits pois

Dosage : 1.0 l/ha contre l'antracnose et les rouilles du pois. Application avant le début de la floraison et en pleine floraison. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente 3 : semaines.

Utilisation Grandes cultures

Colza

Dosage : 1.0 l/ha contre le chancre du collet. Application du stade BBCH 20-27 (pas de pousses latérales) resp. 1.0-1.5 l/ha au stade BBCH 30-31 (début de l'élongation de la tige principale). L'application de Fezan en automne ralentit la croissance du colza, cela renforce la tolérance au froid (effet secondaire).

Dosage : 1.5 l/ha contre la sclérotiniose. Application du stade BBCH 61-65 soit début floraison à pleine floraison.

Dans le colza Fezan est limité à 1 seule application par culture.

Féveroles

Dosage : 1.0 l/ha contre le botrytis des Vicia et la rouille de la fève. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente 3 : semaines.

Lin

Dosage : 1.0 l/ha contre *Discosphaerina fulvida*, *Mycosphaerella linicola*, et oïdium. Maximum 2 traitements par parcelle et par année.

Pois protéagineux

Dosage : 1.0 l/ha contre l'antracnose et les rouilles du pois. Au maximum 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente : 3 semaines.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.025 % (0.4 l/ha) contre l'oïdium de la vigne. Le dosage mentionné se réfère à une quantité de bouillie de référence de 1'600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³/ha. Fezan peut être appliqué dès le stade pré-floral jusqu'à mi août au plus tard. Trois applications maximales par saison. Appliquer Fezan en alternance avec Talendo, Cyflamid ou autres fongicides anti-oïdium. Pas de traitement de raisin de table.

Restrictions

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m en arboriculture et viticulture et de 6 m en cultures d'asperge, lin et colza par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des

mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant un inhibiteur de la synthèse des stérols (ISS) plus de 4 fois (3 fois en viticulture) par parcelle et par année. Dans les céréales, Fezan est limité à 1 seule application par parcelle et par année. Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. Arboriculture: Obstbau: Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres. Viticulture: Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Miscibilité

Fezan est miscible avec nos fongicides et insecticides ainsi qu'avec les produits Goëmar. En cultures maraîchères l'adjonction de mouillant n'est pas nécessaire. Les mélanges avec des engrais foliaires sont déconseillés. Appliquer les bouillies mixtes immédiatement après leur préparation. Pour d'autres mélanges, notamment avec les concentrés émulsifiables (EC), se référer aux prescriptions d'utilisation des produits à associer.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI(PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée par des précipitations survenant plus de 2 heures après l'application.

Important à savoir

Fezan peut être versé directement dans le pulvérisateur rempli d'eau. Lors de mélanges, ajouter Fezan en dernier.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H361d** Susceptible de nuire au fœtus. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 02 Emballage simple à 1 l

10 02 02 Carton à 10 x 1 l

Emballage

10 02 03 Carton à 4 x 5 l

10 02 03 Emballage simple à 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>